

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

09 MAI 2019

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU NEUF MAI DEUX MILLE DIX NEUF

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, SAILLARD Éric, VANDOIS Dany, DELOIZY Gilles, BILLIART Isabelle, HERBULOT Odile, RAYBAUD Mickaël.

Etaient absents représentés : GRANDJEAN Patrice pouvoir à DELOIZY Gilles, OLIVIER Marc représenté par DEBOUDT Philippe, SENEPART Thierry pouvoir à SAILLARD Éric, MADHJOUR Jason représenté par HERBULOT Odile.

Absents non excusés : BARBANCON Aurélie

Convocation : 03 mai 2019

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 26 avril 2019 à l'unanimité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Monsieur VANDOIS Dany est élu secrétaire de séance.

IV 19 2019 DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

- Programme :

Travaux voirie Rue de la Chapelle.

Entreprise retenue : L'entreprise ATP Services

310 Rue de Marchais

02840 COUCY LES EPPES

Montant du marché : 114 076.30 H.T.

- Confirme le choix de l'entreprise retenue pour le marché de voirie de la Rue de la Chapelle pour un montant total de 114 076.30 H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation du marché avec l'entreprise retenue, conformément aux montants figurant ci-dessus.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 10

- Contre : 0
- Abstention : 1

**V 20 2019 CHOIX ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI
DES TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de voirie Rue de la Chapelle ont été budgétisés. Afin de réaliser cette opération, le Conseil Municipal en date du 22 novembre 2018 avait décidé de retenir un assistant maîtrise d'œuvre pour le suivi du marché.

Celui-ci étant attribué, la commission propose de retenir l'entreprise CPA pour le suivi des travaux pour un montant de 3 950 H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 9
- Contre : 2
- Abstention : 0

DELIBERATIONS :

19 2019 DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

20 2019 CHOIX ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

La séance est levée à 20 h40

DEBOUDT Philippe Le Maire	HERBULOT Odile conseillère
GRANDJEAN Patrice 1 ^{er} adjoint	MAHDJOUR Jason conseiller
SAILLARD Eric 2 ^{ème} adjoint	OLIVIER Marc conseiller
SENEPART Thierry 3 ^{ème} adjoint	DELOIZY Gilles Conseiller
VANDOIS Dany 4 ^{ème} adjoint	RAYBAUD Michaël conseiller

BARBANCON Aurélie Conseillère	BILLIART Isabelle Conseillère
----------------------------------	----------------------------------

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 20 mai 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

